

forêts nationales et toutes les réserves forestières et les parcs provinciaux où l'on permet l'exploitation de la forêt. Les forêts nationales couvrent 34,171 milles carrés, les réserves de la Colombie Britannique, 10,182 milles carrés, celles de l'Ontario, 23,855 milles carrés et celles du Québec, 8,914 milles carrés, formant un total de 77,122 milles carrés.

De la superficie totale des forêts, 9.6 p.c. ont été concédées en permanence à des individus ou à des corporations. Des 13.2 p.c. de la superficie détenue par la Couronne, le droit de coupe a été concédé par contrat ou licence. Jusqu'à date, 77.2 p.c. restent non aliénées. On peut dire que 90.4 p.c. des forêts du Canada sont encore la propriété de l'État ou ne sont soumises qu'à quelques privilèges temporaires seulement, concédés aux détenteurs de limites, mais peuvent en aucun temps être replacées sous le contrôle du gouvernement et consacrées à la production forestière.

Volume de bois debout.—En 1923, le volume de tout le bois debout au Canada est estimé à 246,792 millions de pieds cubes, dont 198,410 millions de pieds cubes consistaient en conifères et 48,382 millions de pieds cubes en bois feuillus.

En 1922-26 on a tiré annuellement de ces forêts pour l'industrie 1,860 millions de pieds cubes des essences conifères et 848 millions de pieds cubes de bois dur. La perte par le feu est estimée à 730 millions de pieds cubes de conifères et 170 millions de pieds cubes de bois dur. Bien qu'il n'y ait ce guère d'épidémie par les insectes ou les maladies fongueuses, le ver du bourgeon et différents autres insectes s'attaquant aux écorces ont été très actifs en certaines localités et il y a une perte constante due à la carie. En l'absence de toutes données précises permettant d'estimer les pertes provenant de ces causes, on a présumé qu'elles égalaient à peu près celles causées par le feu—peut-être 800 millions de pieds cubes. L'appauvrissement total durant ces cinq années est donc estimé à 22,000 millions de pieds cubes. Personne ne peut dire jusqu'à quel point ces pertes ont été compensées par le jeune bois, mais si l'on considère la prépondérance du jeune bois dans la reproduction on se rend compte qu'il y a eu une perte considérable de bois marchand, atteignant peut-être jusqu'à 9,000 millions de pieds cubes. Des données additionnelles trouvées par la Commission Royale sur le bois à pulpe et les forêts détachées du territoire canadien par le jugement du Labrador, de même que de nouvelles investigations sont la cause d'une autre réduction de l'estimation de 246,792 millions de pieds cubes en 1923 à 224,304 millions de pieds cubes en 1929, comme le montre le tableau 1.

Il est encore plus difficile de diviser les forêts en bois marchand et en bois inaccessible ou d'exploitation non profitable, parce que la qualité marchande du bois dépend non seulement du site, mais aussi de la densité des futaies, de la demande pour certaines essences ou qualités et des règlements gouvernant l'abatage. Des forêts peu denses mais couvrant de très grandes étendues peuvent contenir de très grandes quantités de bois et, cependant, n'être pas d'une exploitation profitable. Pour certaines espèces, comme le tremble et le peuplier, qui forment les trois quarts des bois durs, la demande est très faible et, pour cette raison, ces essences ne peuvent être considérées comme de qualité marchande, bien que très souvent leur site soit très accessible. En juin 1929 fut tenue à Ottawa une conférence entre les autorités forestières du Dominion et des provinces à laquelle il fut décidé d'entreprendre un inventaire national des ressources forestières du Canada, chaque gouvernement faisant les relevés nécessaires des terres sous sa juridiction. Cet inventaire a pour